



Résilience

Conseil en gestion des risques

FORMATION INTER ENTREPRISES « ANIMATEUR SÉCURITÉ, SALARIÉ DÉSIGNÉ »

PUBLIC

- Chargés de Santé Sécurité, d'Environnement, ou QSE
- Responsables opérationnels
- Salariés Désignés

OBJECTIFS

- Acquérir les outils essentiels pour construire et piloter un système de management de la Santé Sécurité au travail
- Construire et mettre en oeuvre ce système basé sur la prévention et l'amélioration continue

PROGRAMME

1. Santé et Sécurité du travail : le contexte

- Accidentologie des secteurs d'activité des stagiaires
- Les principaux enjeux de la sécurité

2. Responsabilités

- Les acteurs de la prévention
- Les rôles de chacun
- Les responsabilités
- Les sanctions

3. Évaluation des risques

- Les dangers et les risques
- Évaluation
- Priorisation des actions
- Mise en place d'un plan d'action

4. Gestion des entreprises extérieures

- Obligations réglementaires
- Risques rencontrés lors des interventions
- Plan de prévention, Protocole de sécurité
- Travaux dangereux et permis spécifiques

5. Communication / Information

- Affichages obligatoires
- Accueil des nouveaux entrants / intérimaires

6. Management de la sécurité

- Mise en place d'indicateurs et pilotage

Exercices pratiques

Tout au long de la formation, le stagiaire est accompagné. Le lien est fait entre les éléments existants dans l'entreprise du stagiaire et les exigences réglementaires.

FORMATION ANIMÉE PAR

Un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)

DURÉE

3 jours consécutifs

DATES

Mercredi 23, jeudi 24 et vendredi 25 octobre 2013

LIEU

STRASBOURG (Bas-Rhin)

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION Animateur Sécurité - Salarié Désigné

mercredi 23, jeudi 24 et
vendredi 25 octobre 2013

JE M'INSCRIS À LA FORMATION

Nom Prénom

Fonction

Société

Adresse

CP Ville

Téléphone

E-mail

TARIFS

Journée de formation 470 € HT

Coût de la formation 1 410 € HT

TVA 19,6% 276,36 € HT

TOTAL **1 686,36 € TTC**

Prix pour les 3 jours et par personne (repas non inclus)

DROIT D'INSCRIPTION ET ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée au moins 10 jours avant le début de session. Pour toute annulation moins de 10 jours avant le début de session un dédit de 50% du prix du stage sera facturé. Tout stage commencé est dû en totalité.

SIGNATURE ET CACHET

Fait le

À